

Et si "l'Empoisonneuse" n'avait pas tué son mari en 1840 ?

Plus de 170 ans après la condamnation de Marie Lafarge aux travaux forcés pour avoir assassiné son mari à l'arsenic, les descendants de celle qu'on a surnommée "l'Empoisonneuse" et dont Flaubert s'est inspiré pour "Madame Bovary" songent à faire réviser son procès.

Au XIX^e siècle, la famille de Marie-Fortunée Capelle la contraint à accepter un mariage arrangé avec un rustre corrézien, Charles Lafarge. Celui-ci, un homme violent, ne la rend pas heureuse.

En décembre 1839, la jeune épouse expédie un gâteau à son mari resté à Paris. La pâtisserie, faite avec du lait non pasteurisé, voyage durant trois jours entre la Corrèze et Paris. Après avoir mangé la friandise - on ignore s'il s'agit de celle confectionnée par sa femme - Charles tombe gravement malade. Rentré en Corrèze en janvier, il y décède.

La police perquisitionne alors le domicile des Lafarge et y découvre de l'arsenic. Marie Lafarge explique que le poison vise à empoisonner les rats qui envahissent la bâtisse de la cave au grenier.

Mais le procureur du Roi se range aux arguments de sa belle-mère et de son homme de confiance qui affirment de concert que Charles Lafarge a été empoisonné. A 23 ans, l'épouse, une vraie « Romantique », selon ses descendants, est traduite devant les assises.

« Ce procès a énormément marqué les esprits, Marie Lafarge a soulevé les passions par sa défense », raconte Edouard de Lamaze, avocat et descendant de la famille Lafarge. « Avant les femmes étaient condamnées pour être des sorcières, là, c'était le premier procès d'une empoisonneuse ».

Pour la première fois, les magistrats ont recours à des experts en toxicologie. Sur une douzaine



Portrait de Marie Lafarge à l'époque des faits. Ci-dessus, sa tombe dans le cimetière d'Ornolac-Ussat-les-Bains en Ariège où elle s'était retirée après sa grâce par Napoléon III et où elle décéda le 7 septembre 1852 à l'âge de 36 ans.
Sites internet : assoc.marielafarge.monsite-orange.fr
belcaire-pyrenees.com

d'expertises, une seule conclut à la présence d'arsenic dans le corps de la victime, à hauteur d'un demi-milligramme. Mais l'expert - le grand spécialiste de l'époque -

se garde bien alors de préciser alors que cet élément ne signe pas à lui seul un empoisonnement. A l'issue du procès, qui a été suivi au jour le jour par la presse et les

Français, l'accusée est condamnée aux travaux forcés à perpétuité. Malade, la jeune femme voit sa peine commuée en détention à perpétuité. Celle qu'on a surnom-

mée « l'Empoisonneuse » mourra en 1852, après avoir rédigé d'émouvants « Mémoires » de son exil carcéral.

Un doute

Près de deux siècles après sa condamnation, les descendants de la veuve estiment que « le doute persiste encore ».

« Sur les 80 livres qui ont été écrits sur cette affaire, tous se terminent par une interrogation ou par un doute », synthétise M. de

Lamaze, convaincu que son aïeule, « une bâtarde d'Orléans », a pâti du « climat politique qui lui était défavorable » à l'époque. « Ce fut un procès politique », dénonce-t-il.

« Nous avons réuni suffisamment d'éléments nouveaux pour rouvrir le dossier », assure de son côté le président de l'association Marie Lafarge, Michel Gâche.

« D'abord, détaille-t-il, les expertises de l'époque n'ont aucune valeur scientifique. Ensuite, nous avons retrouvé le témoignage écrit d'une cousine et confidente de Marie, qui accredit la thèse d'un complot dirigé par le valet des époux ».

A l'occasion d'une assemblée générale fin mars à Tulle, les membres de l'association et M. de Lamaze décideront s'ils déposent ou non une requête devant la commission de révision des condamnations pénales. Il faudra encore attendre de longs mois, voire des années, avant un éventuel procès en révision.